

Nb de membres en exercice : 64

Nb de membres présents : 47

Nb de membres votants : 56

(dont 9 pouvoirs)

Quorum atteint

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2026.02.16/12</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.8</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du conseil communautaire du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 février, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle des Fêtes à TREZELLES, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 9 février 2026, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires** : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Jean Philippe JALLET, Guy LABBE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean Louis PERICHON, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE

**Les conseillers suppléants** : François JULLIEN représentant Laurent TALON

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir** : Pascal BAUDELOT à Annie DEBORBE, Christian BONNET à Roger LITAUDON, Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Aline BONNEAU, Catherine JONET à Franck FORTIN, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, à Marie-France AUGIER, Isabelle MOULIN à Patrick AUBEL, Annie-France POUGET à Roger LITAUDON, Laeticia VARY à Jérôme LASSOT

**Excusés** : Michel BRUNNER, Christian LABILLE,

**Absents** : Marie-Agnès BONIN, Jean-Michel GILLARDIN, Guillaume LACROIX, Louis MERET, Aude PARRET BONMARTIN, Marlène SANTOS,

**Secrétaire de séance** : Roseline GOURDON

#### **N°12 – AFFAIRES FINANCIERES ET FONCIERES – Finances – Fonds de concours exceptionnel – Communes de Pierrefitte-sur-Loire**

**Vu** l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune de Pierrefitte-sur-Loire a un projet de réhabilitation d'un ouvrage d'art dénommé « Pont de Monins » en partenariat avec la Communauté de communes Le Grand Charolais,

**Vu** la délibération n° 02-2026 du Conseil municipal de Pierrefitte-sur-Loire du 29 janvier 2026 par laquelle la commune de Pierrefitte-sur-Loire sollicite une demande de subvention à hauteur de 50% de la participation communale,

**Considérant** que les crédits seront inscrits au budget principal 2026,

#### **Il est exposé :**

En partenariat avec la Communauté de communes Le Grand Charolais, la commune de Pierrefitte-sur-Loire envisage la réhabilitation d'un ouvrage d'art dénommé « Pont de Monins ».

Cet ouvrage situé sur une voirie communale est mitoyen avec la commune de Coulanges et enjambe la rivière Loddes.

L'objectif est de réhabiliter en totalité l'ouvrage qui est aujourd'hui vétuste, hors norme sécuritaire et surtout un frein à l'écoulement de l'eau du fait de sa conception (dalots posés côte à côte provoquant un amoncellement fréquent d'embâcles).

La commune de Coulanges ayant transféré en partie sa compétence voirie à la Communauté de communes Le Grand Charolais, cette dernière va assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux.

Une convention de maîtrise d'ouvrage unique a été conclue entre la Commune de Pierrefitte-sur-Loire et la Communauté de communes Le Grand Charolais.

Par délibération du 29 janvier 2026, la Commune de Pierrefitte-sur-Loire sollicite un fonds de concours à la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire à hauteur de 50% du montant restant à la charge de la commune.

Le plan de financement est le suivant :

**Montant des dépenses : 18 951,37 €**

- 16 070 € : travaux
- 2 881,37 € : avant-projet bureaux d'études

**Montant des recettes : 18 951,37 €**

- EPCI (Fonds de concours) : 9 475,50 € - Taux d'intervention EPCI : 50 %
- Autofinancement communal : 9 475,87 €

Le versement de la totalité du fonds de concours sera effectué sur présentation par la Commune de Pierrefitte-sur-Loire de l'état final des dépenses et des recettes présentées par la Communauté de communes Le Grand Charolais.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026 de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire.

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'approuver l'attribution du fonds de concours exceptionnel à la commune de Pierrefitte-sur-Loire pour un montant de Neuf Mille Quatre Cent Soixante-Quinze Euros et Cinquante Centimes (9 475,50 €),**
- **d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2026,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'effectivité de l'attribution de ce fonds de concours et à signer tout document se rapportant à l'affaire.**

**P.E.C  
Le Président,**

